

Pour Bercy, la délicate équation de la baisse de la facture d'électricité

Matignon a demandé à Bercy de réfléchir à plusieurs scénarios pour faire baisser le coût de l'électricité pour les ménages et les entreprises

La promesse a de quoi parler à un grand nombre de foyers et d'entreprises. Bien en peine de trouver une majorité au Parlement, et en plein examen du projet de loi de finances (PLF) pour 2026, le premier ministre, Sébastien Lecornu, a demandé à son ministre de l'économie, Roland Lescure, de «travailler à des scénarios de baisse du prix» de l'électricité, comme le rapportait à l'Agence France-Presse, fin novembre, un proche du chef du gouvernement. Autrement dit, de chercher des leviers sur lesquels avoir la main, indépendamment des cours sur le marché de gros, qui sont déjà eux-mêmes orientés à la baisse.

Le propos est de «creuser des idées nouvelles et applicables rapidement», fait valoir au Monde l'entourage de M. Lescure, sans en dire plus à ce stade, avec en ligne de mire le thème du pouvoir d'achat. Un thème toujours sensible politiquement, s'agissant des prix de l'énergie, même si la flambée de 2022 est derrière nous.

Certes, de prime abord, la puissance publique n'a pas de pouvoir direct sur les cours du marché de gros, celui où les fournisseurs s'approvisionnent avant de commercialiser l'électricité aux particuliers. Mais, ailleurs, des marges de manœuvre existent. D'une manière générale, une facture d'électricité se décompose en trois grosses briques. La première, pour la fourniture de l'énergie en tant que telle, la deuxième, pour les réseaux de transport et de distribution et, enfin, la troisième, pour la partie fiscale, la plus commentée en ces temps de débat budgétaire.

Et pour cause, chez les particuliers, l'électricité est aujourd'hui deux fois plus taxée que le gaz : d'un côté, le socle de l'accise – un impôt indirect – est de 25,09 euros par mégawattheure (MWh); de l'autre, il est de 10,54 euros. Une «aberration», déplore François Carlier, délégué général de l'association de consommateurs CLCV. Surtout à l'heure où le gouvernement mise fort sur l'électricité, déjà très largement bas carbone, pour remplacer les énergies fossiles, nocives pour le climat, que sont le pétrole et le gaz. «Faire baisser l'accise sur l'électricité est le levier le plus immédiat et le plus à la main du gouvernement pour une baisse effective des factures», estime Mathias Laffont, délégué général adjoint de l'Union française de l'électricité, organisation professionnelle du secteur.

Des leviers autres que fiscaux

Telle qu'elle a été adoptée au Sénat, jeudi 4 décembre, la partie «recettes» du PLF comprend justement un amendement en vue d'une «convergence progressive des fiscalités appliquées à l'électricité et au gaz». Proposé par son rapporteur général du budget, Jean-François Husson (Les Républicains, Meurthe-et-Moselle), le texte prévoit de réduire de 3 euros par MWh l'accise sur l'électricité... tout en majorant de 4,40 euros celle sur le gaz. Le gouvernement ne s'est pas opposé à la proposition, pas plus qu'il ne l'a soutenue.

D'un point de vue fiscal, il est également possible de moduler la TVA, autre impôt indirect frappant les ménages indifféremment de leurs niveaux de revenus. Depuis le 1^{er} août, celle sur

D'après les syndicats d'EDF, c'est tout le tarif réglementé de vente de l'électricité qu'il faudrait refondre

l'abonnement aux contrats d'énergie est de 20 %. Soit autant que celle sur la consommation d'énergie à proprement parler, le gouvernement ayant invoqué la nécessité de se conformer au droit européen pour un taux harmonisé. Le 20 novembre, sur la base d'un amendement du groupe communiste, l'Assemblée nationale s'est prononcée pour un retour de la TVA sur l'abonnement à 5,5 %. Victoire de courte durée, car cette même Assemblée a, par la suite, rejeté l'ensemble de la partie «recettes» du PLF.

Selon le cabinet de Roland Lescure, le gouvernement ne s'interdit pas de réfléchir à des leviers autres que fiscaux, mais sans préciser lesquels. Structurellement, une bonne partie des factures finales dépendra du prix auquel EDF vendra son électricité nucléaire à compter du 1^{er} janvier 2026. Le groupe public s'apprête à tout commercialiser sans captation ni redistribution aux consommateurs... du moins jusqu'à un seuil placé par l'exécutif, pour le moment, à 78 euros le MWh. «Sur le nucléaire, les intérêts peuvent diverger entre l'Etat actionnaire, EDF en tant qu'opérateur avec des besoins énormes

d'investissements, ses clients industriels et les petits consommateurs», résume Andreas Rüdinger, chercheur à l'Institut du développement durable et des relations internationales.

Au-delà même du nucléaire, d'après les syndicats d'EDF, c'est tout le tarif réglementé de vente de l'électricité qu'il faudrait refondre. C'est-à-dire le «tarif bleu» auquel sont encore abonnés près de 20 millions de sites résidentiels, 57 % de tous ceux dans le pays. Révisée en principe deux fois par an par les pouvoirs publics, cette offre tient compte notamment des prix de marché. Elle serait plus avantageuse pour les clients si elle reflétait davantage «les coûts réels de production, de transport et de distribution» en France, selon le secrétaire CGT du comité social et économique central d'EDF, Gwénaél Plagne, cosignataire d'une tribune mise en ligne par *Le Monde*, le 29 octobre, avec Marie-Amandine Stévenin, présidente de l'association de consommateurs UFC-Que choisir.

Dans la facture, la partie pour les réseaux de transport et de distribution d'électricité est ensuite reversée respectivement aux gestionnaires RTE et à Enedis. «Face à la nécessité de financer à moyen terme des investissements en forte hausse», en décembre 2024, la Cour des comptes recommandait d'abord à ces sociétés d'agir sur leurs «politiques de distribution de dividendes (...) avant d'envisager un recours à des augmentations tarifaires à court terme». A ce jour, 50,1 % de RTE et 100 % d'Enedis sont détenus par EDF, dont l'Etat est l'actionnaire unique. ■

ADRIEN PÉCOUT